



# PROCÈS-VERBAL

COMITE SYNDICAL  
Séance du 11.04.2023

Nombre de membres

En exercice : 13

Présents : 11

Votants : 10

L'an deux mille vingt-trois, le 11 avril, les membres du Comité syndical se sont réunis en séance publique dans la salle du Conseil Municipal en commune de Mallemort sur convocation en date du 05 avril 2023.

Présents : ADRAGNA Sandrine, BRONDOLIN Christian, CHANU Jessica, GENTE Hélène, GRANGE Philippe, GUEZOU Eric, GUY Ghislaine, INSERGUET Thierry, PIOTR Fanny, REYBAUD Anne et WIGT Yves.

Absents excusés : AZARD Emmanuelle, BOYER Mylène, FAURE Nathalie, NERVI Christian et TIBALDI Roxane.

Procurations: NERVI Christian à PIOTR Fanny.

---

Secrétaire de séance : Madame Jessica CHANU est désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

Monsieur GRANGE Philippe, Président, annonce que la séance du Comité Syndical est ouverte à 18h45 et vérifie que le quorum est atteint.

Madame ADRAGNA Sandrine ne peut pas prendre part aux votes car suppléante.

\*\*\*\*\*

Le procès-verbal de la séance du 28 février 2023 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Président indique que les rapports ne seront pas présentés ce soir dans l'ordre initial pour permettre de terminer par le vote du budget.

#### **Rapport N°4 : Labellisation « colos apprenantes » et participation des familles printemps, été et automne année 2023**

Monsieur le Président indique qu'il s'agit du même dispositif que celui initié en 2022 par les services de l'état et que le SIVU souhaite déposer une demande de labellisation pour l'année 2023.

Il précise que les critères définis par l'état pour pouvoir bénéficier de ce dispositif sont élargis pour cette année notamment au niveau du quotient familial CAF des familles qui doit être inférieur ou égal à 1500 (ce même quotient était de 1200 en 2022).

Vote à l'unanimité.

#### **Rapport N°3 : Modification du Règlement Budgétaire et Financier (RBF)**

Monsieur le Président précise que les changements sur le document sont opérés à la demande de la Préfecture et qu'ils concernent les articles 5, 6, 7, 10 et 11.

S'agissant de l'article 5 relatif à la modification du budget, Monsieur le Président indique, qu'en cas de modification de chapitre à chapitre, une décision modificative sera proposée en comité syndical pour plus de transparence.

Il précise également que ce document pourra être modifié dans le temps en fonction des besoins.

Vote à l'unanimité.

Madame REYBAUD rejoint la séance.

### **Rapport N°1 : Affectation des résultats 2022**

Monsieur le Président explique le résultat de clôture de l'année 2022 :

- Section d'investissement : - 7 851,91 €
- Section de fonctionnement : 1 190 266,49 € (identique aux résultats cumulés de l'exercice 2022).

Il explique ainsi l'affectation de l'excédent de fonctionnement.

Vote à l'unanimité.

### **Rapport N°2 : Budget primitif du SIVU Collines Durance – Exercice 2023**

Monsieur le Président distribue à l'ensemble des membres présents un document pour expliquer le budget présenté.

Il indique que les charges à caractère général augmentent d'environ 100 000 € du fait du développement du SIVU, de l'inflation et de l'augmentation du coût de l'énergie (électricité, carburant, alimentation, combustible, etc..).

Il précise qu'en 2022 les charges de personnel représentaient environ 900 000 €.

Monsieur BRONDOLIN demande combien d'équivalents temps plein sont comptabilisés au SIVU.

Il lui est répondu que la question sera abordée, en cours de séance, lors de la présentation de l'organigramme.

Monsieur le Président indique qu'environ 240 000 € ne sont pas compensés en termes de recettes sur l'année 2023. Il précise qu'une attention particulière sera apportée aux recettes supplémentaires et qu'un point sera fait en cours d'année à ce sujet.

Il indique que le développement prévu en 2023 (CTG, centre de vacances « Les Cytises » et ALSH « Les Tout Chatou » et « Les Croc'à Tout ») pourront amener des recettes supplémentaires en cours d'année. Par exemple, la subvention accordée par l'état au titre du dispositif « colos apprenantes ».

Madame GENTE demande si les subventions indiquées en recettes de fonctionnement (185 423 €) sont déjà notifiées.

Il lui est répondu que les notifications de la CAF ont bien été réceptionnées.

Monsieur le Président précise que le SIVU fonctionne essentiellement à 95% grâce aux subventions CAF et aux participations des communes.

Madame PIOTR demande si l'alimentation va subir une autre augmentation liée à l'inflation.

Il lui est répondu que les repas facturés au SIVU entrent dans le cadre d'un marché et que par conséquent les prix sont bloqués.

Monsieur BRONDOLIN demande si pour les travaux envisagés dans le bâtiment du Vergon, un bilan énergétique est demandé par la CAF pour valider la demande de subvention. Il lui est répondu que la CAF ne demande pas de bilan énergétique pour l'instant.

Madame PIOTR demande si le montant des 5 000 € prévus au compte 6247 « transports collectifs » permet de réaliser des sorties sur les mercredis et vacances scolaires pour l'ALSH « Les Croc'à Tout » sur la commune de Lamanon. Elle insiste sur la nécessité de mettre en place des sorties en dehors de la commune sur les mercredis à minima sur 1 mercredi par période.

Il lui est répondu que des sorties sont bien prévues sur l'année 2023, aussi bien sur les mercredis que pendant les vacances scolaires.

Monsieur le Président rappelle donc les chiffres proposés sur la section de fonctionnement à savoir 2 029 529,09 € en dépenses et 2 792 491,89 € en recettes. Il rappelle également les chiffres de la section d'investissement qui sont en équilibre à 406 330,08 €.

Vote à l'unanimité.

Monsieur le Président tient à remercier les équipes du SIVU pour le travail effectué en amont sur la préparation du budget primitif.

Monsieur GUEZOU quitte la séance.

## **Questions diverses**

### **1/ Présentation de l'organigramme du SIVU :**

Monsieur le Président présente l'organigramme du SIVU.

Il est précisé que l'équipe comptabilise 16 ETP (équivalent temps plein) + 2 agents en contrats de 30h et plusieurs agents avec différents types de contrats pour l'équipe d'animation.

Monsieur WIGT demande s'il n'y a pas d'obligation de logement sur place lors de l'accueil des enfants pour la direction des Cytises.

Il lui est répondu qu'il n'y a pas d'obligation mais que la direction doit être disponible et doit pouvoir se rendre rapidement sur site en cas de besoin. Il est précisé que Madame BONGRAIN, actuellement en maladie, quittera son logement de fonction au mois de juillet lors de son départ à la retraite.

Monsieur le Président précise que Monsieur VIDAU, directeur adjoint à l'ALSH « Les Tout Chatou » est en cours de réorientation professionnelle et qu'il devrait partir en formation à compter du mois de septembre.

Monsieur INSERGUET interroge sur le positionnement de la coordination CTG qui est placée sous la direction du SIVU car celle-ci dépasse le périmètre et le champ de compétences du SIVU Collines Durance.

Il lui est répondu que le financement de ce poste est pris en charge par la CAF au titre d'une subvention notifiée pour l'année 2023, la participation des communes de Sénas et Eyguières et que le reste à charge est financé par le SIVU au travers de la participation des communes membres.

Madame GENTE indique qu'il serait intéressant d'avoir la fiche de poste de Madame CHIAPELLO pour avoir une idée des interactions avec les autres services du SIVU et les communes signataires de la CTG.

Il lui est répondu que la fiche de poste répond au référentiel CAF.

Monsieur BRONDOLIN précise qu'il serait bien de pouvoir visualiser les liens fonctionnels avec les autres chargés de coopération CTG sur un organigramme, notamment pour les communes de Sénas et Eyguières.

Il lui est répondu que le document sera ajouté à la fiche de poste de la chef de projet CTG pour répondre à la demande.

## **2/ Commission inscription/facturation :**

Monsieur le Président laisse la parole à Madame LASSO pour présenter le power point établi à l'issue de la commission du 31 mars dernier.

Madame LASSO rappelle le contexte et la demande initiale des élus qui ont mené à la mise en place de cette commission.

Elle indique qu'après plusieurs séances de travail entre techniciens du SIVU et retours avec les élus, la proposition suivante est validée concernant la gestion des inscriptions sur les mercredis de septembre 2023 à juillet 2024 :

- Pré-inscription sur l'année scolaire entière, en fonction des disponibilités, à compter du mercredi 05 juillet 2023,
- Facturation automatique réalisée par cycle entre vacances scolaires soit 5 facturations pendant l'année : septembre/octobre – novembre/décembre – janvier/février – mars/avril – mai/juillet (environ 6 mercredis par période),
- Facture envoyée aux familles le dernier mercredi de la période en cours (soit 3 semaine avant le premier mercredi de la période d'accueil concernée) avec paiement possible pendant 8 jours ouvrés (soit jusqu'au vendredi de la semaine suivante),
- En cas de non-paiement, les pré-réservations sont annulées pour le reste de l'année,
- Pas de possibilité d'effectuer des modifications ou annulations sur la période à venir à partir du lancement de la facturation automatique,
- Des avoirs seront réalisables en cas d'absences justifiées prévues dans le règlement intérieur (ex : maladie, hospitalisation, etc..),
- Des remboursements exceptionnels seront possibles dans les cas prévus par le règlement intérieur (déménagement, perte d'emploi, etc...).

Elle précise enfin que le calendrier de mise en œuvre proposé doit être acté lors de cette séance. Celui-ci prévoit une validation du règlement intérieur des ALSH modifié lors du comité syndical du 23 mai prochain pour une entrée en vigueur dès le mois de juin.

## Compte-rendu des délégations

---

### **Prochain comité :**

Mardi 23 mai 2023 à Charleval

Fin de la Séance à 21h10.

La Secrétaire de Séance  
Jessica CHANU



Le Président  
Philippe GRANGE

